



## **COMMUNE DE CONTRISSON:** Plan Local d'Urbanisme

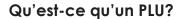
### Le mot du Maire

« Les règles d'urbanisme nous obligent à transformer notre Plan d'Occupation des sols :

- Ou revenir au Règlement National d'Urbanisme avec ses contraintes,
- Ou élaborer un Plan Local d'Urbanisme, une opportunité pour réfléchir ensemble au futur de Contrisson.

Le Conseil Municipal a choisi d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme. »

Jacques Biguet



Le Plan Local d'Urbanisme établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement. Il fixe les règles générales d'utilisation et d'occupation du sol.

C'est sur la base de ce document que les services instructeurs analyseront les demandes de permis de construire.







#### LES ÉTAPES DU PLU



## Combien de temps cela va-t-il durer?

La fin de l'élaboration du PLU est prévue pour **septembre 2017**.

## **Nous contacter**

Mairie de Contrisson 68 rue Simon 55800 Contrisson

Tel: 03.29.75.60.75

Mail:

mairie.contrisson@wanadoo.fr www.contrisson.fr





# Vous souhaitez rester informé, vous exprimer?

- Un **cahier de remarques** est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture,
- Des **réunions publiques** seront organisées (les dates seront affichées en mairie et publiées dans la presse locale),
- Des versions de travail de chaque pièce constitutive du PLUi seront consultables en mairie.
- Une **enquête publique** sera organisée. Un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif sera chargé d'analyser le projet et de recueillir vos remarques. Il dévlivrera ensuite un avis positif oou négatif sur le projet de PLU qui pourra être retravaillé en conséquence.